



Info Bretonnières

FEVRIER 2026

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Le nouveau site Internet communal est en ligne depuis le début de l'année, il vous offre une navigation plus simple et plus agréable.

La réservation de la grande salle, du refuge et de la salle des sociétés s'effectue désormais directement en ligne. Vous pouvez ainsi consulter en un coup d'œil les disponibilités de ces locaux et effectuer votre demande de réservation facilement depuis le site Internet communal. Il reste également la possibilité de vous rendre au greffe pour effectuer une réservation.

Toute remarque est la bienvenue : si vous constatez une erreur n'hésitez pas à nous contacter.

Les sociétés ont par ailleurs la possibilité de nous transmettre les informations relatives à leurs manifestations afin qu'elles soient annoncées sur le site Internet communal.

MISE AU CONCOURS - EPARAGE DES ROUTES

La Municipalité met au concours le poste relatif à l'éparage des routes communales dès le mois de juillet 2026.

Les personnes intéressées sont invitées à transmettre leur offre, par courrier ou par courriel, au greffe communal d'ici au 28 février 2026.

TOUR DE ROMANDIE

Le Tour de Romandie empruntera la route cantonale, de la croisée des Clées en direction de Croy, le 1er mai 2026, offrant aux habitants l'occasion d'assister au passage de cette course cycliste.



POUBELLE POUR CROTTES DE CHIEN

Une poubelle supplémentaire destinée aux crottes de chien a été installée à proximité de la cantine. Il est rappelé aux propriétaires de chiens qu'ils sont tenus de ramasser les crottes de leur animal, sur le bord de la route comme dans les espaces herbeux, et de déposer les sachets dans les poubelles prévues à cet effet.

Merci à toutes et tous pour votre collaboration au maintien de la propreté de la commune 🐾

ESCROQUERIE AUX FAUX BANQUIERS ET POLICIERS

La Police cantonale vaudoise met en garde contre une escroquerie visant principalement les personnes âgées. Des individus se font passer par téléphone pour des policiers, banquiers ou employés de services médico-sociaux et évoquent un problème bancaire. Ils annoncent ensuite le passage imminent d'un faux policier au domicile pour récupérer cartes bancaires ou objets de valeur.

Il s'agit d'une arnaque : la police ne demande jamais de remettre de l'argent, des cartes bancaires ou des biens à domicile. En 2025, 925 cas ont été signalés dans le canton de Vaud, dont 257 ont abouti.

En cas de doute, appelez le 117 ou votre banque, ne communiquez aucune information personnelle et raccrochez immédiatement. Informez également votre entourage.



Plus d'informations sur www.votrepolice.ch ou auprès de votre administration communale.

DECHETTERIE

Afin de faciliter vos démarches et de favoriser une gestion responsable des déchets, vous trouverez en annexe la liste détaillée des déchets acceptés à la déchetterie intercommunale de **Premier – Bretonnières**.

Cette liste précise les types de déchets pouvant être déposés, ainsi que les consignes à respecter. Nous vous invitons à la consulter avant votre passage afin de faciliter le tri et le bon fonctionnement du site, et vous remercions de votre collaboration.

ATELIERS EN LIGNE GRATUITS – COMPETENCES NUMERIQUES POUR LES PARENTS

Pro Juventute propose des **ateliers en ligne gratuits** destinés aux parents et personnes de référence d'enfants et de jeunes. Ces rencontres offrent des conseils pratiques pour accompagner les enfants dans un usage responsable du numérique et développer leur sens critique.

Trois ateliers sont programmés début 2026 :

- **10 février 2026** : *Écrans et petite enfance* – Comment accompagner les enfants de 0 à 6 ans
- **10 mars 2026** : *Cyberintimidation*
- **28 avril 2026** : *Mauvaises rencontres en ligne : repérer, comprendre et agir pour protéger son enfant*, en collaboration avec **Action Innocence** (thématique du cybergrooming)

Les inscriptions se font directement en ligne via le site de Pro Juventute :

<https://www.projuventute.ch/fr/parents/medias-et-internet/competences-numeriques-ateliers-parents>

INFO LA FORESTIERE

L'eau potable issue des forêts est de très grande qualité grâce au rôle naturel de filtration des sols forestiers. Toutefois, cette fonction n'est généralement pas rémunérée, alors que la gestion forestière dans les zones de protection des eaux souterraines impose des contraintes supplémentaires aux propriétaires, entraînant des coûts et une perte de revenus.



Dans son nouvel aide-mémoire « Forêt et eau potable », ForêtSuisse encourage les propriétaires forestiers à conclure des partenariats avec les fournisseurs d'eau potable afin de compenser ces charges, notamment par des indemnisations ou le partage des coûts. L'objectif est de promouvoir une gestion forestière durable, indispensable à long terme pour préserver la qualité de l'eau potable, notamment dans un contexte de changement climatique.

👉 **Pour plus d'informations :**

https://www.foretsuisse.ch/WaldSchweiz/0000-medien/25-mm/mm-nov-6/FS_Eau_potable_WEB.pdf

Batteries lithium-ion : des gestes simples pour éviter l'incendie

Présentes dans les trottinettes, vélos électriques, smartphones, jouets, outils de jardinage ou de bricolage, les batteries lithium-ion ont révolutionné notre quotidien, mais présentent aussi un risque d'incendie. Leur forte densité énergétique les rend plus dangereuses que les piles classiques. Voici quelques conseils : utilisez toujours le chargeur d'origine, un matériel non conforme peut provoquer un feu. Ne rechargez jamais vos batteries la nuit, ni en votre absence, les incendies surviennent souvent durant le chargement.



Bon à savoir

Lorsqu'une batterie lithium-ion brûle, elle dégage des fumées très toxiques et on ne peut pas l'éteindre soi-même. Alerte tout de suite les pompiers en composant le 118.



Plus d'informations sur www.attention-batteries.ch

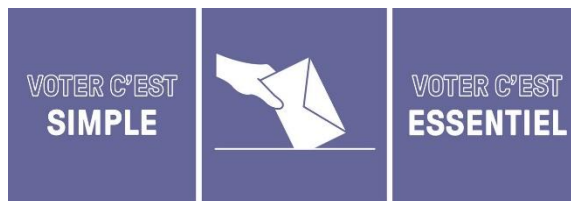


ELECTIONS COMMUNALES 8 MARS 2026 - VOTER C'EST CHOISIR

En distribuant vos voix aux personnes qui s'engageront pour votre commune, vous les chargerez d'assurer le développement de votre commune et de prêter une attention toute particulière au mieux vivre ensemble et ceci pendant les 5 prochaines années.

Ainsi, vous assurez le lien entre votre commune et vous.

Le 8 mars, les clés de votre commune sont entre vos mains



Besoin d'un petit "récap" sur les élections communales ?

Les autorités d'une commune

La commune est l'autorité la plus proche de la population. Elle s'assure que la population puisse disposer d'infrastructures adaptées et d'une qualité de vie agréable.

La commune s'organise autour de différentes autorités et ce sont ces autorités que votre vote permettra d'élire le 8 mars prochain :

- **La Municipalité**, c'est l'organe exécutif, elle élabore des projets, les traduit en préavis municipaux et les soumet au Conseil pour approbation. Elle est composée de 5 à 7 membres.

Le mode d'élection des autorités communales

Dans les communes de moins de 3 000 habitants, la Municipalité est élue au système majoritaire. Les candidates et les candidats ayant obtenu le plus de voix sont élus, sans tenir compte des listes. Pour être élu au premier tour, il faut dépasser 50 % des voix. Si tous les sièges ne sont pas attribués, un second tour est organisé.

- **Le Conseil général**, c'est le parlement local, mais pour les communes moins de 1000 habitants. Les membres ne sont pas élus. Chaque citoyenne et citoyen qui dispose du droit de vote communal peut en devenir membre en demandant à être assermenté.

VOTER, C'EST SIMPLE !

Entre le 9 et le 13 février, vous recevrez le matériel de vote chez vous.

Si vous n'avez pas reçu votre matériel de vote ou s'il est incomplet, merci de vous adresser au Greffe municipal de votre commune au plus tard le vendredi 6 mars à midi (clôture du registre du corps électoral).

Comment voter ? Voici ci-dessous le lien avec toutes les explications :

<https://www.vd.ch/etat-droit-finances/communes/et-si-la-commune-cetait-vous-a-vous-de-choisir-votez/voter-cest-simple#c2074457>

Derniers délais pour voter

- en courrier **A** : jeudi 5 mars
- en courrier **B** : mardi 3 mars
- et jusqu'au **dimanche à 11h**, en déposant votre enveloppe de vote dans la boîte aux lettres de la commune ou en votant au local de vote.

LISTE D'URGENCE

INFORMATIONS A TRANSMETTRE			
	ACCIDENT	INCENDIE	
Qui	Nom de l'appelant	Nom de l'appelant	
Quoi	Qu'est-il arrivé ? Type d'accident ?	Qu'est-ce qui brûle ?	
Quand	Moment de l'accident	Moment de l'incendie	
Où	Lieu exact de l'accident (adresse, étage, locaux, etc.)	Lieu de l'incendie (adresse, étage, locaux, etc.)	
Combien	Nombre de personnes accidentées /Type de blessure	Nombre de personnes en danger	
Autre	Dangers particuliers (explosion, etc.)	Dangers particuliers (explosion, solvants, etc.)	
POMPIERS : 118 POLICE : 117 AMBULANCE : 144 REGA : 1414			
Centre toxicologique (intoxications)			145
CTA (Centrale d'alarme) pour annoncer des feux contrôlés			021 213 20 01
Hôpital Yverdon-les-Bains Rue Entremont 11, 1400 Yverdon-les-Bains			024 424 44 44

Un défibrillateur est disponible sous le couvert de la fontaine en face de la Maison de commune (rue du Battoir 1).

